

Concours et choix d'affectation CMG LYON



Inter-établissements
BDD
LYON - VALENCE
LA VALBONNE

Cette année encore, les concours des SACN et des ICD suscitent de nombreuses interrogations.

En effet, les candidats lauréats des épreuves doivent encore franchir une ultime étape : leur classement ne leur garantit en rien leur affectation finale, celle-ci restant soumise à la validation des employeurs d'accueil.

Pour la CGT, ce mode de sélection s'apparente à une nouvelle épreuve orale alors même que les agents ont déjà réussi leur concours. Ce dispositif est beaucoup trop contraignant et constitue une restriction supplémentaire dans le déroulement de leur carrière. Il revient finalement à laisser l'employeur « faire son marché » parmi les lauréats, au détriment du principe de mérite attaché au concours.

Dès le mois de janvier, la CGT avait porté plusieurs revendications :

- la mise en place de concours départementaux ou organisés par base de défense ;
- à défaut, le recueil des vœux d'affectation dès l'inscription au concours, afin de mieux faire correspondre les attentes des candidats avec les postes susceptibles d'être proposés, sur le modèle de l'Éducation nationale.

Les concours internes ne doivent pas devenir un facteur de mobilité subie ou de précarisation. En effet, la mobilité constitue déjà un frein à la prise de poste, certains lauréats ne pouvant prendre leur affectation car ne disposant pas de solutions de logement, notamment dans les grandes métropoles.

Alors que l'inflation dégrade chaque jour un peu plus le pouvoir d'achat des agents et que les salaires restent gelés, la CGT exige la prise en charge intégrale des frais de mission liés aux concours, y compris les nuitées lorsqu'elles sont nécessaires.

il n'est pas concevable agents soient contraints de financer eux-mêmes leur évolution professionnelle ou renoncent à un concours pour des raisons financières. La promotion ne doit pas être réservée à celles et ceux qui ont les moyens de payer leurs déplacements et leur hébergement. L'égalité d'accès aux concours doit être une réalité Pour la CGT, ces dépenses relèvent de la responsabilité de l'employeur et doivent être prises en charge intégralement.

Alors que les concours peinent déjà à attirer les candidats et que les taux de pourvoi des postes restent faibles. Il est inacceptable que les lauréats, pourtant reçus au concours, soient soumis à une nouvelle sélection laissant une trop grande place à l'arbitraire. Le recrutement doit reposer sur le mérite et la réussite aux épreuves, et non sur les préférences des employeurs.

A Lyon le 12 juin 2026